



MÉMOIRE

Avec les Amis du Passé La Foire de Mitry-Mory (deuxième partie)

Par Jacques Devignat

XVII^e siècle :

L'acte de vente de la Terre de Mitry par le duc de Montmorency, comte de Dammartin, au Cardinal de Richelieu, du 28 décembre 1629, stipule : « *Item un droit de foire au dit Mitry par chaque an, le jour Saint-Luc en octobre, et pendant icelle foire, droicts de places, aulnages et poids, droicts de languéage et visitation de porcs et sur tous les marchands et marchandises qui se vendent pendant cette dite foire* »*

En 1669, on retrouve l'énoncé des mêmes droits dans les lettres de terriers accordées par le roi à Messire Barthélémy Hervart, conseiller et secrétaire du roi, à cause de l'acquisition qu'il vient de faire de ces mêmes terres et seigneuries de Bois-le-Vicomte, Mitry, Mory, La Villette et du fief de Novion-le-Comte. À lui aussi seront dus les droits de places et d'aunages sur toutes les marchandises qui s'exposent, se vendent et se débitent le jour de foire qui se fait ordinairement le jour de Saint-Luc, dix-huitième d'octobre.

XVIII^e siècle :

En 1700, les minutes du greffe de la prévosté de Mitry, Mory et Bois le Vicomte contiennent de nombreux rapports de juridictions. On y relève une plainte de Aquilin Domont, armurier à Mitry, présent le jour de la foire de Saint-Luc à 9h du soir au cabaret de la veuve Chantepye, qui reçu un coup sur la tête lui enfonçant le crâne. Le 20 octobre Jean Barat dépose que le jour de la foire, deux jeunes auraient volé une couverture de cheval.

**Vieux français parlé*

 Retrouvez l'APM

mitry-mory-histoire.over-blog.com